

Département

Loire-Atlantique

Arrondissement

Saint-Nazaire

Canton

Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 9 Avril 2025

DEL_20250409_02

Nombre de Conseillers
En exercice 29
De présents 20
De votants 25

Objet :

Budget Principal

Approbation du
compte de gestion
2024 établi par
le Service de Gestion
Comptable de
Saint-Nazaire

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de la
Mairie le
10 avril 2025

Et que la convocation
avait été faite le
27 mars 2025
(documents budgétaires)
Et le 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire
Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER
Hervé MORICE – Eric MEIGNEN – Denis ROULAND
Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL
Cécile OLIVIER – Marjorie GARCIA - Yannick BEAUVAIS
Thierno DIALLO – Brieg PICAULT – David PELON - Françoise HAFFRAY
Alain DESMARS (départ à 20h00)

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat
respectivement :**

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Emilie CORDIER
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Laurence DUPONT
- Jessica NICOLAS a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Didier NOUZILLEAU a donné son pouvoir à David PELON
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND (départ à 20h00)

Absents : Magali MACE – Cécile NICOLAS - Michel CONANEC
Aurélié LE GUNEHEC

Madame Dominique MAHE-VINCE a été nommé(e) pour remplir les
fonctions de secrétaire.

Exposé,

Il est présenté au Conseil Municipal, pour le Budget Principal de la Ville de Trignac, le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les résultats du Budget Principal de la Ville de Trignac pour l'exercice 2024 s'établissent dans le tableau suivant

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	2 271 063,62		- 1 333 181,56	937 882,06
Fonctionnement	2 286 398,29	2 204 951,00	1 989 866,66	2 071 313,95
Total	4 557 461,91	2 204 951,00	656 685,10	3 009 196,01

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-31,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
VU l'avis de la commission des Finances en date du 17 mars 2025,
Considérant la parfaite concordance des écritures du maire et du comptable,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles à la journée complémentaire
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver le compte de gestion 2024 pour le Budget Principal de la Ville de Trignac, établi par le Service de Gestion Comptable de Saint-Nazaire,
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	22
Voix contre	0
Abstentions	3

 Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :